

encore participé à ses travaux. La C.C.D. a décidé de procéder au début de 1977 à une révision complète de ses méthodes. Le Canada appuie les efforts déployés en vue d'augmenter son efficacité et il est disposé, plus particulièrement, à étudier avec bienveillance les changements à apporter à ses structures et règlements afin que plus de trois États nucléaires participent.

L'utilité de la C.C.D. en tant qu'instrument de négociation a de nouveau été clairement démontrée cette année par l'élaboration d'un projet de convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles. Nous connaissons les réserves qu'ont certains pays au sujet du projet de convention, notamment en ce qui a trait à la portée des interdictions qu'il contient. Pour notre part, nous ne considérons pas le projet de convention comme un document parfait et, étant donné l'existence de besoins plus pressants, notamment les nécessités de s'entendre sur une réglementation des armements, nous ne le regardons pas comme une étape importante. Nous sommes, toutefois disposés à recommander aux gouvernements la signature du projet de convention dans sa forme actuelle, avec l'espoir que celui-ci bloquera les projets, quels qu'ils soient, que certains États peuvent nourrir, ou envisager, relativement à l'utilisation, à des fins hostiles, de techniques de modification de l'environnement. Le fait que la convention prévoit une révision périodique est particulièrement important pour traiter de techniques aussi peu comprises que celles qu'elle cherche à régir. Nous appuyons également sans réserve la disposition de l'article III du projet de convention, lequel prévoit l'échange le plus large possible de renseignements scientifiques et techniques sur l'utilisation, à des fins pacifiques, des techniques de modification de l'environnement, ce qui, nous l'espérons, contribuera au développement de la coopération internationale dans un domaine qui revêt pour nous tous une importance capitale.

Le Canada espère sincèrement que l'utilité de la C.C.D. se trouvera confirmée par le fait qu'elle doit se consacrer à l'étude continue d'une convention destinée à interdire la mise au point, la production et le stockage des armes chimiques. Les débats qui ont eu lieu cette année sur cette question, à la C.C.D. et ailleurs, permettent tout au moins d'espérer qu'on pourra trouver certaines solutions aux problèmes qui ont été si longtemps un obstacle à la conclusion d'une telle convention; je pense en particulier au problème du contrôle. Il conviendrait par ailleurs que l'Assemblée encourage davantage la C.C.D. à poursuivre sa tâche avec ardeur.

Nous nous attendons également à des progrès au cours de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international applicable en période de conflits armés. A ce stade-ci, nous devons tous redoubler d'efforts en vue d'arriver à la conclusion d'accords sur certaines interdictions, ou restrictions portant sur l'emploi d'armes conventionnelles susceptibles de provoquer des souffrances inutiles ou des effets inconsidérés.

De nombreux membres de l'Assemblée générale ont exprimé l'avis que la convocation d'une session extraordinaire ferait progresser sensiblement la cause du désarmement. Le Canada est prêt à appuyer une telle initiative et à participer activement, et avec un esprit ouvert, aussi bien à la session elle-même qu'à sa préparation qui demandera beaucoup de soin. Cette session ne doit pas être un dialogue de sourds, mais plutôt l'occasion pour nous de revaloriser la recherche de la paix et de la sécurité.

J'ai cherché à souligner les problèmes de la réglementation des armements que le Canada estime les plus pressants. La Commission doit être consciente que les Canadiens sont persuadés de la nécessité de chercher sans tarder une solution aux problèmes que nous venons d'évoquer. Comme l'a déclaré ici, le 29 septembre, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, il faut "remettre en question les postulats classiques, prendre suffisamment en considération les préoccupations des autres en matière de sécurité et saisir toutes les occasions qui s'offrent à nous de passer aux actes concrets".